

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

Date de la séance : 24 mars 2025

Date d'affichage : 25 mars 2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt quatre mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Thierry MAMET

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mme Rachel RELANGE

Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2025

Il convient d'ajouter « Mr Rondot, représentant de la SCAF Miroir du Comté » dans le point n°4 SUIVI DU REDIMENSIONNEMENT DE LA STEP

1° COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le CFU (compte financier unique) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du document.

La généralisation du CFU est prévue au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, notre commune a choisi de le mettre en place dès cette année.

Après la présentation des comptes financiers uniques et que M. le maire se soit absenté du conseil municipal, Mme la 1^{ère} adjointe a mis au vote l'acceptation de ces comptes 2024 :

Budget général

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
Recettes	Prévision budgétaire totale	280 436.37 €	569 737.36 €	850 173.73 €
	Recettes réalisées	36 045.05 €	439 433.47 €	475 478.52 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	114 308.00 €	616 139.47 €	730 447.47 €
	Dépenses réalisées	90 178.05 €	378 345.90 €	468 523.95 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-54 133.00€	+61 087.57 €	6 954.57 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats 2023 reportés (+/-)	-166 128.37 €	0 €	-166 128.37 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit 2024	-220 261.37 €	+61 087.57 €	-159 173.80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote

- Approuve le CFU 2024 de la commune de Les Fontenelles budget général 17800

- Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Budget assainissement

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
Recettes	Prévision budgétaire totale	123 323.56 €	139 900.00 €	263 223.56 €
	Recettes réalisées	46 005.26 €	111 905.22 €	157 910.48 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	90 000.00 €	182 268.56 €	272 268.56 €
	Dépenses réalisées	59 306.74 €	117 474.28 €	177 054.02 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-13 301.48 €	-5 842.06 €	-19 143.54 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats 2023 reportés (+/-)	+104 128.90 €	+42 368.56 €	+146 497.46 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit 2024	+90 827.42 €	+36 526.50 €	+127 353.92 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote

- Approuve le CFU 2024 de la commune de Les Fontenelles budget assainissement 17814

- Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Budget bois

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
Recettes	Prévision budgétaire totale	20 800.00 €	69 103.00 €	89 903.00 €
	Recettes réalisées	5 480.00 €	54 543.11 €	60 023.11 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	15 320.00 €	206 919.36 €	222 239.36 €
	Dépenses réalisées	3 310.18 €	21 778.53 €	25 088.71 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+2 169.82 €	+32 764.58 €	+34 934.40 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats 2023 reportés (+/-)	-5 480.00 €	+137 816.36 €	+132 336.36 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit 2024	-3 310.18 €	+170 580.94 €	+167 270.76 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote

- Approuve le CFU 2024 de la commune de Les Fontenelles budget bois 17802

- Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2° CHOIX ET FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE LA STEP

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en conformité de la station d'épuration suite à la mise en demeure par la Police de l'Eau, la commune a confié la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Berest.

Un marché de travaux a ensuite été lancé sous forme de procédure adaptée. Les candidats étaient invités à envoyer leur dossier pour le 3 février 14h.

Quatre offres ont été déposées par trois entreprises différentes :

	BP2E	TECHFINA base	TECHFINA variante	SOGEA	SADE
Montant total HT y compris « divers et imprévus »	1 407 120,00 €	1 575 600,00 €	1 723 072,00 €	1 626 011,75 €	1 548 768,17 €

Ainsi, en application des critères d'analyse des offres énoncés dans le règlement de consultation et au terme de l'analyse des propositions ci-dessus, l'offre la mieux disante est l'offre de BASE du groupement TECHFINA pour un montant de 1 575 600,00 € H.T.

Le financement de l'opération sera établi comme suit :

- La Fruitière participera à hauteur de 30 %,
- La CCPM participera à hauteur de 40 %,
- Les 30 % restant seront à la charge de la commune des Fontenelles,
- Un dossier de demande de subvention a été déposé à l'agence de l'eau et au département, qui sont susceptibles d'apporter un financement,
- Un dossier de demande de crédit est en cours auprès d'un établissement bancaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le choix du groupement TECHFINA comme attributaire du marché pour un montant de 1 575 600,00€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de mise en conformité de la station d'épuration, ainsi que tout document s'y rapportant, lorsque les organismes de crédit auront validé la demande.

Concernant le financement desdits travaux, trois banques ont été sollicitées : la banque des territoires mais elle propose un taux variable ce qui ne répond pas à nos attentes, la banque populaire qui n'a pas encore donné réponse, et le crédit agricole qui se positionne avec un taux fixe. Mr le Maire et les autres financeurs rencontrent le représentant du crédit agricole le 2 avril.

3° DIVERS

Vote du budget 2025

Le conseil municipal votera le budget le 7 avril.

Commémoration du 8 mai

Elle aura lieu dans notre commune le mercredi 7 mai à 18h au monument aux morts.

Nettoyage du village

Il aura lieu le samedi 26 avril à 9h.

Fête des mères

Le traditionnel repas aura lieu le 23 mai.

Abri à vélos

Le PNR demande un emplacement pour une consigne à vélo. Le conseil municipal ne se prononce pas car il manque d'informations sur le sujet (financement...)

Créance éteinte

A la demande du service de gestion comptable de Morteau, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de porter en non-valeur et d'éteindre la créance pour un montant de 75.30€ concernant Le Panier Fraîcheur pour cause d'insuffisance d'actif.

Centre de gestion

A compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités auront obligation de participer au financement de la mutuelle complémentaire des agents. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte donner mandat au centre de gestion afin que celui-ci sollicite et mette en concurrence différentes mutuelles.

Carte de remerciements

Mr le Maire fait part des cartes de remerciements reçues suite aux différents anniversaires souhaités aux personnes de plus de 80 ans.

Tour de table

- Problème d'égout au 46 rue principale : Mr le Maire fera un courrier à la copropriété
- Conseil d'école de Bonnétage : invitation à la journée bleue pour parler de l'autisme. L'école risque de perdre une classe...
- Travaux rue derrière chez Billoz
- Aboiement des chiens : visite des gendarmes
- Bois en chantier dans le communal aux Cerneux aux Faivre
- Le marché nocturne aura lieu le 28 juin et la fête de la musique aura lieu le 14 juin
- L'association des donneurs de sang demande un prêt de la salle, le conseil municipal donne son accord.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Comptes financiers uniques 2024
2. Choix de l'entreprise pour les travaux de la STEP
3. Créance éteinte Le Panier Fraîcheur
4. Mandat au CDG25 pour les complémentaires santé

La séance est levée à 23h30

Fait en séance les jours, mois et an susdits